No. 42164

Indonesia
and
Thailand

Memorandum of understanding between the Government of the Republic of Indonesia and the Government of the Kingdom of Thailand on tourism cooperation. Jakarta, 23 May 2003

Entry into force: *23 May 2003 by signature, in accordance with article 8*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Indonesia, 19 December 2005*

Indonésie
et
Thaïlande

Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande relatif à la coopération pour le tourisme. Jakarta, 23 mai 2003

Entrée en vigueur : *23 mai 2003 par signature, conformément à l'article 8*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Indonésie, 19 décembre 2005*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF INDONESIA AND THE GOVERNMENT OF THE KINGDOM OF THAILAND ON TOURISM COOPERATION

The Government of the Republic of Indonesia and the Government of the Kingdom of Thailand hereinafter referred to as "the Parties".

Desiring to strengthen the existing friendly relations through the development of tourism between the two countries, and believing that the cooperation would benefit both countries;

Recognizing the importance to the principles of sovereignty, national independence, equality and mutual benefit;

Considering the need to develop and foster the tourism relations, as well as the cooperation between their national tourism organizations;

Pursuant to the prevailing laws and regulations of their respective countries;

Have agreed as follows:

Article 1. Aims of Cooperation

This Memorandum of Understanding hereinafter referred to as "MOU" aims to:

1. Increase tourist arrivals to both countries from Indonesia and Thailand as well as from the other tourist generating countries through Indonesia and/or Thailand, as widely distribute the visits to the various tourist destination and attractions in both countries as well;

2. Encourage the healthy growth of tourism in both countries;

3. Increase flows of investment and trade in tourism and travel related services from and to both countries; and

4. Promote human resources development for tourism and travel related industries of both countries.

Article 2. Areas of Cooperation

The areas of cooperation shall be :

1. Tourism Promotion

a) The Parties shall cooperate in disseminating tourism promotion materials of each country in both countries;

b) The Parties shall cooperate in promoting the tourist flows between both countries and endeavour to seek the supply of essential services for that purpose.

2. Tourism Product Development

The cooperation in this area shall be undertaken through exchange of experience, study visit to the sites/comparative studies and exchange of information.

3. Private Sector Cooperation

The cooperation in this area shall be further encouraged and strengthened by facilitating the flows of foreign direct investment, trade in tourism and travel related services between the Parties.

4. Human Resources Development

The cooperation in this area shall be undertaken through education and training programs, exchange of information, comparative studies, on the job training and skills improvement for the benefit of the Parties.

5. Research and Development

The Cooperation in this area shall be undertaken through exchange of information, research studies and exchange of experts for the Parties.

Article 3. Executing Agencies

For the purpose of this Memorandum, the Government of the Republic of Indonesia shall designate the Ministry of Culture and Tourism (MCT) and the Government of the Kingdom of Thailand shall designate the Ministry of Tourism and Sports, respectively as their executing agencies.

Article 4. Implementation

1. Activities described in this Memorandum of Understanding may be implemented through the development of specific arrangements, programs or projects between the appropriate institutions or organizations of the Parties.

Such arrangements, programs or projects shall specify, inter alia, the objectives, financial arrangement and other details relating to specific undertakings of all participation involved.

2. In facilitating the implementation of this MOU, the Parties agree to establish a Working Group.

3. The Working Group shall set down the procedure plans and recommend programs of cooperation towards achieving its aims through the competent official agencies as mention in Article 3.

Article 5. Copyright

Any result of activities conducted under this Memorandum of Understanding shall be subject of the laws and regulations concerning the protection of copyright and its neighboring right in the respective territories of the Parties in so far as these are not covered by a general agreement of an international character.

Article 6. Settlement of Disputes

Any dispute between the Parties concerning the interpretation and/or implementation of this Memorandum of Understanding shall be settled amicably through consultations and/or negotiations.

Article 7. Amendment

This MOU can be reviewed or amended at any time by mutual written consent of the Parties through diplomatic channels. Such revisions of amendments shall enter into force on such date as may be determined by the Parties and shall form an integral part of this MOU.

Article 8. Entry into Force, Duration and Termination

This Memorandum of Understanding shall enter into force on the date of its signing.

This Memorandum of Understanding shall remain in force for the period of 5 (five) years and shall be automatically renewed for the same period unless either Party notifies in writing of its intention to terminate this MOU 6 (six) months prior to the expiration of this MOU.

The termination of this MOU shall not affect the validity and duration of any on-going programs or activities carried out under MOU.

In witness whereof, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments have signed this Memorandum of Understanding.

Done in duplicate at Jakarta on this twenty third day of May in the Year Two Thousand and Three, in English language, all texts being equally authentic.

For the Government of the Republic of Indonesia:

I GDE ARDIKA
State Minister for Culture and Tourism

For the Government the Kingdom of Thailand:

DR. SURAKIART SATHIRATHAI
Minister of Foreign Affairs

[TRANSLATION - TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAÏLANDE RELATIF À LA COOPÉRATION POUR LE TOURISME

Le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, ci-après dénommés "les Parties ",

Désireux de renforcer les relations d'amitié existant entre les deux pays en développant le tourisme entre eux, et estimant que cette coopération serait avantageuse pour les deux pays,

Reconnaissant l'importance des principes de a souveraineté, d'indépendance nationale, d'égalité et d'avantage mutuel,

Considérant qu'il est nécessaire de développer et e promouvoir les relations touristiques ainsi que la coopération entre les organismes touristiques des deux pays,

Dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les deux pays, respectivement,

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier. Objectifs de la coopération

Le présent Mémorandum d'accord vise à :

1. Accroître les entrées en Indonésie ou en Thaïlande de touristes venus de l'un ou l'autre pays ou d'autres pays générateurs de touristes et transitant par l'Indonésie ou la Thaïlande et à répartir largement les visites entre les diverses destinations et attractions touristiques des deux pays;

2. Encourager une croissance équilibrée du tourisme dans les deux pays;

3. Accroître les investissements et les échanges touchant les services relatifs au tourisme et aux voyages à destination ou en provenance des deux pays; et

4. Promouvoir la mise en valeur des ressources humaines employées dans le tourisme et les secteurs du voyage connexes des deux pays,

Article 2. Domaines de coopération

La coopération concerne les domaines suivants :

1. Promotion du tourisme

a) Les Parties coopèrent à la diffusion des matériels de promotion touristique de chaque pays dans les deux pays;

b) Les Parties coopèrent à la promotion des mouvements touristiques entre les deux pays et s'attachent à fournir les services essentiels à cette fin.

2. Développement des produits touristiques

La coopération dans ce domaine s'effectue au travers d'échanges de données d'expériences, de visites d'études aux sites, d'études comparatives et d'échanges d'informations.

3. Coopération du secteur privé

Les Parties encouragent et renforcent la coopération dans ce domaine en facilitant les flux d'investissements étrangers directs et les services relatifs au tourisme et aux voyages connexes entre les Parties.

4. Mise en valeur des ressources humaines

La coopération dans ce domaine s'effectue au moyen de programmes d'éducation et de formation, d'échanges d'informations, d'études comparatives, de formation sur le tas et de programmes de renforcement des compétenccs.

5. Recherche et développement

La coopération dans ce domaine s'effectue par des échanges d'informations, des études et des recherches ainsi que des échanges d'experts entre les Parties.

Article 3. Agents d'exécution

Aux fins du présent Mémorandum d'accord, les agents d'exécution respectivement sont le Ministère de la culture et du tourisme de la République d'Indonésie et le Ministère du tourisme et des sports du Gouvernement de la Thaïlande.

Article 4. Mise en oeuvre

1. Les activités décrites dans le présent Mémorandum d'accord sont exécutées dans le cadre d'arrangements, programmes et projets spécifiques mis au point entre les institutions et organismes intéressés des Parties.

Lesdits arrangements, programmes et projets définissent notamment les modalités financières et autres touchant la participation de tous les intervenant intéressés.

2. Les Parties conviennent de créer un groupe de travail chargé de la mise en oeuvre du présent Mémorandum d'accord.

3. Le Groupe de travail planifie et recommande des programmes de coopération en vue d'assurer la réalisation des buts du présent Mémorandum d'accord, par l'intermédiaire des agents d'exécution mentionnés à l'article 3 ci-dessus.

Article 5. Droits d'auteur

Les résultats des activités menées en vertu du présent Mémorandum d'accord sont soumis aux lois et règlements relatifs à la protection des droits d'auteur et droits apparentés sur les territoires respectifs des Parties dans la mesure où ces droits ne tombent pas sous le coup d'un accord général à caractère international.

Article 6. Règlement des différends

Tout différend surgissant entre les Parties au sujet de l'interprétation ou de la mise en oeuvre du présent Mémorandum d'accord est réglé à l'amiable par voie de consultation ou de négociation.

Article 7. Amendements

Le présent Mémorandum d'accord peut être révisé ou amendé à tout moment par accord mutuel écrit des Parties, transmis par les voies diplomatiques. Lesdits amendements et révisions entrent en vigueur à une date dont les Parties conviennent et font partie intégrante du Mémorandum d'accord.

Article 8. Entrée en vigueur, durée, expiration

Le présent Mémorandum d'accord entrera en vigueur le jour de sa signature.

Le présent Mémorandum d'accord demeurera en vigueur pendant une période de 5 (cinq) ans et sera automatiquement renouvelé pour la même période à moins que l'une ou l'autre Partie ne notifie par écrit à l'autre Partie son intention de le dénoncer 6 (six) mois avant la date d'expiration.

L'expiration du présent Mémorandum d'accord ne modifie en rien la validité ou la durée de programmes et activités en cours entrepris en vertu du Mémorandum d'accord.

En foi de quoi, les soussignés, à ce dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Mémorandum d'accord.

Fait en double exemplaire à Jakarta, le 23 mai 2003, en langue anglaise, tous textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République d'Indonésie :
Le Ministre d'État pour la culture et le tourisme,
I GDE ARDIKA

Pour le Gouvernement du Royaume de Thaïlande :
Le Ministre des affaires étrangères,
SURAKIART SATHIRATHAI